

**DETOURNEMENT DE PROCEDURE,  
DETOURNEMENT DE FONCTION !**

Pour satisfaire leur ministre Monsieur de Villepin qui, attentif à son plan de carrière, veut faire du chiffre en matière d'expulsion des étrangers sans papiers, les services de police ont de plus en plus fréquemment recours à des procédés à frémir.

Concernant les mineurs, la police fait pratiquer des examens d'âge osseux pour contester l'âge donné par les documents officiels des jeunes sans papiers, « établir » leur majorité et les expulser. On lira l'histoire de Samuel, collégien Ghanéen de 16 ans et demi (date de naissance figurant sur son extrait d'acte de naissance :10 mai 1988) sur qui les policiers chargés de son expulsion ont fait procéder à plusieurs examens... qui tous ont donné des âges différents (de 18 à 19 ans). Cet examen médical ne donne pas l'âge civil du patient ! Il est destiné à mesurer le retard (ou l'avance) de la croissance par comparaison avec son âge civil. En aucune façon à établir l'âge civil lui-même. C'est un véritable détournement de procédure ! Pourquoi, pour faire plus simple encore, ne pas prendre les tables qui donnent la taille moyenne des individus à un âge donné ? 1,58 m. pour une fille ? 1,70 pour un garçon ? Expulsé. Simple, rapide, économique !

De plus en plus fréquemment aussi, la police se présente dans les établissements scolaires (écoles, même maternelles, collèges ou lycées) pour y interpellier des jeunes sans papiers (ou dont les parents sont sans papiers). Quand ils sont informés du but de l'intervention policière, les personnels de direction des établissements refusent souvent de livrer leurs élèves comme cela s'est encore produit récemment à Bordeaux. Mais pas toujours. Samuel a été interpellé dans son collège de Pau, avec, semble-t-il, l'assentiment du Principal. Si le fait est avéré, c'est une indignité !

(Suite page 10)

PAU : texte de la conf. de presse des profs de Samuel p. 2-3

\*

PAU: Fin provisoire de l'odyssée de Samuel  
Communiqué p.4

\*

BORDEAUX, la situation.

AMIENS, Lettre ouverte au Préfet p. 5

\*

Communiqué du collectif de Vitry p.6  
\* Tract du collectif du 93 p. 7

\* Compte-rendu de la réunion RESF du 20-12-2004 pp.8-9

\* Point de vue p. 9

\* Comment se procurer la brochure RESF *Jeunes scolarisés sans papiers / Régularisation / Mode d'emploi*  
p. 10

**REUNION**  
RESEAU EDUCATION  
SANS FRONTIERES  
**Jeudi 13 janvier**  
**à 18h30**  
Attention :  
changement de lieu !  
**Gisti**  
3 villa Marcès  
75011 Paris  
Métro St Ambroise ou  
Richard Lenoir

## **PAU : L'ERRANCE DE SAMUEL, 16,5 ANS, ARRETE DANS SON COLLEGE, DECRETE MAJEUR, MIS UN MOIS EN CENTRE DE RETENTION, MOLESTE POUR REFUS D'EMBARQUER, EMPRISONNE, JUGE ET PROVISoireMENT LIBERE**

**Texte de l'intervention de Jean-Jacques Le Masson, secrétaire départemental de la FSU (64), au nom des syndicats présents à la conférence de presse : FSU, CGT, UNSA, SGEN-CFDT, de la FCPE, et des quatre enseignants de Samuel, du collège Jeanne d'Albret (voir la suite des événements et le communiqué du Réseau ESF en page 4)**

Je vous remercie de votre présence.

L'invitation vous avait été envoyée d'abord par l'inter-syndicale de l'éducation nationale (FSU, UNSA, CGT, SGEN), à l'initiative de la FSU étant donné que la constante affaire dont nous allons parler a commencé au collège Jeanne d'Albret de Pau et que c'est la section d'établissement du SNES-FSU qui est immédiatement intervenue et qui a donné l'alarme. Les autres syndicats se sont joints à cette initiative dès qu'ils en ont eu connaissance, ainsi que la FCPE.

Mais il nous a semblé que les origines et les conséquences de cette affaire dépassaient largement les limites de l'éducation nationale. C'est la raison pour laquelle nous avons invité le collectif d'associations que représente ici M. Coste, de la CIMADE, et le MRAP, représenté par son président M. Pomarède, pour des raisons évidentes.

De quoi s'agit-il ?

Je vous propose de parler de deux points :

- d'abord, d'exprimer le refus absolu des organisations syndicales et des parents d'élèves de voir la police intervenir dans un établissement scolaire pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la sécurité des personnes et des biens. Exprimer aussi notre indignation et notre inquiétude d'observer une dérive qui va encore au delà du sécuritaire et dont nous avons déjà dénoncé les effets.
- Ensuite, d'évoquer le problème de l'accueil en France de jeunes gens mineurs, et de la garantie des bonnes conditions de leur insertion qui ne peut être que profitable à notre société tout entière.

Les faits, rapidement :

Le jeune Ghanéen Samuel Johnson, né le 10 mai 1988 et donc mineur, a été placé au foyer Pyrénées Action jeunesse de Gelos par deux actes officiels successifs :

Le 5 juin 2004, le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pau a ordonné « le placement d'urgence du mineur » Samuel Johnson au foyer PAJ de Gelos.

Le 18 juin 2004, Marie-Paule Alzéari, juge des enfants au tribunal de grande instance de Pau, a ordonné que le mineur Samuel Johnson soit confié le même jour à Pyrénées Action Jeunesse à Gelos.

Ayant été scolarisé au Ghana, donc anglophone, le jeune mineur Samuel est inscrit à la rentrée scolaire dans la classe de « non francophones » du collège

Jeanne d'Albret de Pau. Il y est très assidu, y fait des progrès que notent ses professeurs, et ne cause aucun trouble.

Le jeudi 18 novembre à 9 heures 45, trois policiers de la police aux frontières se présentent au collège. Un quart d'heure auparavant, ils ont pris contact avec le principal pour l'informer qu'ils allaient se présenter pour arrêter un de ses élèves de nationalité ghanéenne, mineur, âgé de 16 ans et demi comme l'atteste l'extrait de naissance qu'il possède, Samuel Johnson. Le principal acquiesce, reçoit les policiers, envoie une fonctionnaire du collège chercher Samuel en classe sans rien lui dire des raisons pour lesquelles il l'envoyait chercher.

Les policiers prennent en charge le jeune mineur et le conduisent au centre de rétention administrative d'Hendaye.

Au passage, ils le conduisent chez un radiologue pour lui faire subir un examen radiologique des poignets. On verra tout à l'heure l'importance de cet épisode.

Je passe rapidement sur l'émotion considérable des camarades de classe de Samuel, tous originaires de divers pays où règnent la guerre et la violence. Ils sont venus en France pour y trouver la paix, la sécurité, les moyens de construire une vie personnelle et sociale satisfaisante. Triste ironie du calendrier, cette classe avait, le jour-même, rendez-vous en ville pour une manifestation de solidarité avec l'Afrique...

Je passe rapidement sur l'émotion considérable suscitée par cet enlèvement chez les enseignants du collège qui réagissent très rapidement, en particulier en signant unanimement une pétition de protestation et d'exigence de libération de Samuel, qu'ils portent au principal.

Nous intervenons à plusieurs niveaux :

l'information, et je remercie les journaux qui ont rapporté nos propos, les associations qui ont diligenté un avocat qui présente le 22 novembre une demande en référé d'annulation de la procédure d'internement en centre de rétention administrative car la personne est mineure. Association comme la CIMADE, présente dans les centres, qui a également été d'une grande utilité.

Nos syndicats. Gérard Aschiéri, secrétaire national de la FSU, est intervenu près du gouvernement.

Le 26 novembre, les collègues de Jeanne d'Albret

demandent à rencontrer le préfet. Je les accompagne comme secrétaire départemental de la FSU le 1<sup>er</sup> décembre chez M. Imbert, secrétaire général. Il nous reçoit pendant plus de deux heures et tient des propos généraux ou dilatoires, nous assure qu'il n'y est pour rien et que c'est le procureur, tente de dédouaner le responsable du bureau des étrangers à la préfecture, M. Laborde Larroque

Il a fallu beaucoup insister pour que M. le secrétaire général concède que « ce n'était pas l'usage (de venir arrêter en classe des enfants) et que ce ne serait pas l'usage. ». Il précise que si le principal du collège avait refusé l'intervention de la police dans son établissement, elle ne serait pas intervenue à cet endroit. Mais le plus scandaleux encore arrive :

Comme Samuel est mineur, la police ne peut pas l'expulser. Elle tente donc d'obtenir du consulat du Ghana où elle conduit le jeune homme, un laissez-passer. Elle l'obtient le 9 décembre. Les collègues du collège sont en liaison téléphonique avec le consulat le même jour. Ils mettent le haut parleur et plusieurs personnes du secrétariat entendent ces mots : « Nous avons établi un laissez-passer au nom de Samuel Johnson, né le 11 mai 1988 ». Je le précise, car personne n'a pu avoir un double de ce document.

Document qui plonge la police dans la colère, car il entrave sa double stratégie : d'une part, pouvoir expulser immédiatement Samuel (mais le 10 décembre, le juge des libertés de Bayonne, Marie Catherine Robert, suspend l'expulsion) ; d'autre part, il bat en brèche l'utilisation qu'elle fait de la radiographie des poignets des mineurs pour tenter de prouver qu'ils sont majeurs. Nous verrons que cette technique est très contestée.

Le 11 décembre, Samuel est transféré au centre de rétention du Mesnil Amelot dans la Seine et Marne, au nord de l'aéroport de Roissy.

Le 13 décembre, les enseignants apprennent que M. Larroque Laborde, dont M. Imbert nous disait qu'il souffrait de voir les misères qu'il voyait, a pris de nouveau contact avec le consulat du Ghana : pour qu'il refasse « un nouveau laissez-passer de façon à ce qu'il soit conforme aux résultats des examens radiographiques que nous lui avons fait subir » !

Cet acharnement et cette sidérante pression sur un consulat étonnent même des gens qui pourraient être blasés à force de vivre quotidiennement avec les personnes retenues : Mme Caroline Larpin, de la CIMADE au Mesnil Amelot, me dit que c'est monstrueux. Je le pense aussi.

Le 14, je vais voir le jeune Samuel au centre de rétention du Mesnil Amelot. Je ne le connaissais pas. Je vois un jeune homme comme les jeunes élèves de 16 ans de mon lycée. J'arrive au centre à 8 heures 30. L'ouverture est à 9 heures, mais on s'occupe de mon identité aussitôt.

Quand je rencontre Samuel vers 9 heures 15, il me

montre plusieurs documents dont le dernier porte la date du jour même, à 8 heures 30. C'est une ordonnance de rejet de demande de mise en liberté. Elle est parvenue dans l'après-midi de la veille au centre, comme l'indique le compte rendu succinct d'envoi de télécopie imprimé sur le haut du document...

Je vois un garçon inquiet, un peu désespéré, qui me raconte son itinéraire, qui garde un souvenir très fort de ses professeurs et qui est très sensible aux manifestations de solidarité et d'aide qui lui sont parvenues.

Le 16 décembre, on tente d'expulser Samuel. Il refuse de monter dans l'avion. Il est placé en garde à vue. Il est menacé de trois mois de prison et de voir reprendre la procédure d'expulsion.

Voilà où nous en sommes.

Nous continuons d'intervenir pour laisser ce garçon poursuivre ses études tranquillement plutôt que d'aller pourrir trois mois en prison.

Avant de terminer, quelques mots sur la procédure de radiographie des poignets. Elle n'a pas de valeur légale. C'est tout au plus une indication qui peut permettre, en cas d'absence totale de document d'identité, de faire une estimation de l'âge de la personne. Mais cela même est contesté.

Par Mme Alzéari, par exemple, qui a publié un texte où elle met en doute de façon argumentée cette technique.

Ou, pour prendre un autre pays d'Europe, puisque tout ça trouve ses justifications dans l'espace Schengen dans des décisions prises au niveau européen, dans l'arrêté belge du 28 décembre 1998 du conseil d'Etat, qui détruit complètement ce procédé en se basant sur des études scientifiques, et qui le déclare dorénavant inutilisable.

Ce qui se passe en fait, c'est une politique générale d'aggravation du statut des personnes précaires et de l'augmentation du nombre d'expulsions fixé à chaque préfet. J'invite la presse à poser la question aux autorités préfectorales.

Dans ce cadre, tous les moyens sont bons, même les plus indignes et les plus stupides comme dans le cas qui nous occupe.

Montrer qu'on expulse les étrangers est une vieille méthode qui permet, par l'induction d'un raisonnement spécieux, de faire croire qu'on s'occupe mieux des nationaux. Et cela au moment même où on détruit les solidarités sociales, on casse les services publics, on individualise les parcours professionnels et casse les acquis sociaux.

Nous nous opposons absolument à l'entrée de la police dans les établissements scolaires.

Nous exigeons la libération de Samuel Johnson, âgé de 16 ans et demi, et demandons qu'il reprenne ses cours au collège, plutôt que de pourrir en prison ou de repartir Dieu sait où pour Dieu sait quel destin.

Pau, le 18 décembre 2004

(Suite des événements et communiqué RESF en p.4)

## **PAU : FIN PROVISOIRE DE L'ODYSEE DE SAMUEL**

Mardi 21 décembre 11h, coup de fil à Paris d'un prof et du directeur du foyer où était placé Samuel. Il vient de les appeler, il est libre et se trouve à la gare Montparnasse. Je le récupère à 13h dans le hall, au pied de la cabine où il reçoit les appels, même effondré sur le gros sac et les deux petits qui contiennent tous ses biens. Il est visiblement secoué. Je l'emmène au resto où il raconte la fin de son périple.

Le 16 décembre, menotté et entravé, il est chargé comme un paquet par quatre policiers dans une voiture, direction Roissy. Il est porté dans l'avion. Il se débat et crie qu'il a 16 ans, pas 19 ans comme le prétendent les documents des policiers. Il est attaché de force à son siège, il hurle, un policier l'étrangle pour le faire taire. Un premier pilote intervient, puis un second qui refuse de l'embarquer.

Il est ramené au centre de rétention, comparait devant le juge des libertés le samedi 18 décembre puis un juge d'instruction : comparution immédiate pour refus d'embarquer. Il est conduit au Dépôt puis à Fleury-Mérogis.

Lundi 20, XVIIe Chambre TGI de Bobigny, la Présidente lui demande sa date de naissance: « mai 1988 » répond-il. Elle lui dit qu'il sera libéré sans qu'il ait compris les justifications du verdict (il est anglophone et ne parle pas bien le français). Renseignements PRIS par téléphone, le tribunal s'est déclaré non saisi, d'une fait d'une requête de l'avocat commis d'office. Ramené à Fleury, il en est viré à 3 heures du matin. Il prend le premier train de banlieue pour Paris.

Je vérifie qu'il n'est ni assigné à résidence, ni convoqué à Paris et le mets dans le train pour Pau où, à son arrivée à minuit, il est attendu par 8 profs, deux représentants syndicaux dont un conseiller municipal. Ils sont venus en nombre dans la crainte que la police ne l'attende (Pau est gare frontalière, la PAF est présente). Une manifestation est prévue à Pau le 22 décembre.

### **COMMUNIQUE DU RESEAU EDUCATION SANS FRONTIERES AU SUJET DE SAMUEL JOHNSON**

**19 décembre 2004**

Informé de la situation du jeune Samuel Johnson, élève du collège Jeanne d'Albret à Pau, le Réseau Education sans Frontières s'associe aux protestations de ses enseignants, de ses camarades, des syndicats et des associations indignés de la menace d'expulsion imminente qui pèse sur lui et des conditions détestables qui entourent cet événement.

Il est, en effet, inadmissible que cet élève mineur puisse être expulsé. Il est âgé de 16 ans et demi comme l'attestent le seul document d'identité en sa possession et le premier laissez-passer délivré par les autorités consulaires ghanéennes. L'âge osseux d'un individu n'est pas directement corrélé à son âge civil. Les autorités l'ignorent peut-être, mais les pédiatres le savent et le disent. Fonder une décision aussi grave qu'une expulsion sur un examen médical aussi aléatoire relève de l'arbitraire.

L'interpellation d'un élève au sein même de son établissement est tout aussi inconcevable. Et que cela se soit fait avec le consentement (éclairé ?) d'un chef d'établissement ne rend pas le fait plus glorieux. Au contraire. Nous invitons l'ensemble des fédérations de syndicats d'enseignants et de personnels de direction à joindre leur protestation auprès du Ministère de l'Education nationale à la nôtre.

Ces faits sont profondément traumatisants pour les adultes qui en sont les témoins. Ils le sont encore bien davantage pour les élèves dont ils ont la charge. Comment inculquer le respect de la loi aux élèves quand ceux qui sont chargés de son application utilisent des procédés aussi discutables pour s'en prendre à leurs camarades ? Quel crédit nos élèves peuvent-ils apporter aux valeurs de justice, d'équité, de solidarité que nous nous efforçons de défendre quand ils voient la simple humanité bafouée sous leurs yeux ?

Nous informons l'ensemble des collectifs d'établissements, les organisations syndicales et associatives qui constituent le réseau Education sans Frontières et les organisations politiques qui le soutiennent de la situation de Samuel Johnson et des pratiques des services concernés. Nous les invitons à joindre leur protestation à la nôtre.

Nous demandons qu'il soit libéré du Centre de rétention où un mineur n'a pas sa place et qu'un titre de séjour lui permettant de poursuivre ses études dans des conditions décentes lui soit délivré.

Nous avons conscience, en nous élevant contre ces mesures, de remplir notre mission d'éducateurs.

---

---

## **BORDEAUX : Rappelons qu'à Bordeaux, des policiers s'étaient présentés dans une école pour arrêter un petit garçon Kurde et sa mère. Les enseignants ne les avaient pas laissés entrer (voir Bulletin de liaison N°6). Ces événements ont suscité une mobilisation. Ci-dessous, le point de la situation :**

Suite à la manif réussie à Bordeaux, une petite délégation a été reçue par l'Adjointe au Maire de Bordeaux, chargée des relations sociales. Délégation composée de la LDH, la FSU, la CGT et un avocat de l'Institut de Défense de Étrangers, chargé de la famille kurde pour laquelle nous nous mobilisons.

Lors de l'entrevue, nous n'étions mandatés que pour parler de cette famille kurde. L'Adjointe au Maire a bien montré qu'elle était consciente de l'importance de la mobilisation, qui dépasse la manif et est importante dans les écoles concernées, et s'est engagée à demander au Maire de poser le pb au Préfet pour trouver une solution pour la famille. En insistant bien sur le fait qu'il ne s'agit que de cette famille (qui est connue et demandeuse depuis longtemps)...

Quant à l'autre famille, géorgienne, ce sont les enseignants eux-mêmes qui ont "chopé" la dame, devant la Mairie, et lui ont posé le problème. Elle a fait la même réponse, "mais, pour cette famille seulement".

Nous avons eu une nouvelle réunion, à la Bourse CGT, où nous étions plus de 20, mêmes orgas à peu près. SUD et AC étant les plus nombreux. Nous avons considéré cette réponse de la Mairie comme un premier succès. Mais, il faut rester mobilisés. Lors de cette réunion, les enseignants de SUD ont amené un couple roumain qui est dans la même situation avec deux enfants. La mobilisation a bien commencé dans une école d'un des mômes, avec pétitions, lettres aux autorités et projet d'une réunion dans l'école avec enseignants, parents et gens du quartier.

Nous avons décidé:

- De photocopier et diffuser lors de notre prochaine réu la brochure du collectif
- De faire une réu publique en janvier sur Bordeaux-Centre en y appelant par tout le réseau avec enseignants, parents et mi-lieux asso, synd et polit.

Gérard

## **AMIENS**

Fédération de la Somme de la LDH ( [ldh80@wanadoo.fr](mailto:ldh80@wanadoo.fr) ) et Sud-Educ Picardie [sud.educ.picardie@wanadoo.fr](mailto:sud.educ.picardie@wanadoo.fr)

Le 16 décembre 2004

**Lettre ouverte à Monsieur le Préfet, Préfecture, 51 rue de la République, 80020 Amiens cedex 09**

**Objet : Demande de rencontre, lundi 20 décembre 2004 à 18h15, à la Préfecture, pour la régularisation des sans papiers**

Nous ( adhérents, accompagnés de Paul WAWA-KANIKY, d'Arlinda DOREZI et d'élus ) avons l'honneur de vous demander **de bien vouloir nous accueillir à 18h15, lundi 20 décembre 2004, à la Préfecture** à l'issue de notre rassemblement prévu à 17h30 place Gambetta à Amiens.

Le Siècle des Lumières a proclamé que toutes les femmes et tous les hommes sont libres et égaux quelle que soit leur origine. C'est pourquoi, nous souhaitons vous rencontrer après avoir éclairé par des bougies la rue de la République, pour que renaisse l'espoir de voir le droit s'appliquer pour deux personnes parmi toutes celles actuellement sans papiers\*:

**Paul WAWA-KANIKI**, âgé de vingt ans, s'est installé en France chez son frère, après le décès de son père au Congo. Il est scolarisé au L.P de l'Acheuléen à Amiens en section Installations Sanitaires et Thermiques. Or un avis d'expulsion a été prononcé par la Préfecture de la Somme à son encontre à la rentrée scolaire. Les professeurs de ce lycée professionnel s'en sont émus et vous ont écrit. Le droit fondamental à se former pour toute personne quelle que soit son origine, est remis en cause ici à Amiens. Nous souhaitons vous interpellier à ce sujet pour donner toutes les chances de réussite et d'intégration à ce jeune homme.

**Arlinda DOREZI**, arrivée d'Albanie depuis 1997 pour étudier dans un premier temps, a travaillé à Amiens grâce à ses 3 licences (anglais, italien, sciences économiques) et son DESS obtenus en France. Ses papiers n'ayant plus été renouvelés par la Préfecture, elle a perdu son emploi. Malgré les recours gagnés au Tribunal Administratif depuis janvier 2004 et les nouvelles possibilités d'embauche comme assistante de direction ou comme professeur contractuelle, la préfecture reste silencieuse.

Alors que tout citoyen, toute collectivité est tenue d'obtempérer au regard du Droit, nous désirons comprendre pourquoi cette autorisation de séjour avec droit au travail n'est pas exécutée. Au nom de la République, le Président du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 18 décembre 2003, ordonne pourtant de pourvoir à l'exécution de la décision.

D'un côté, pour Paul, l'incertitude du lendemain compromet sa formation, de l'autre pour Arlinda, c'est l'asphyxie financière qui rend les conditions de vie inhumaines.

C'est pourquoi, nos bougies seront présentes sur les marches de la Préfecture pour rappeler l'idéal du Siècle des Lumières où le droit, la justice, la liberté et la fraternité de tous quelle que soit leur origine, ont donné tout son sens à la démocratie française.

**Dans l'attente de vous rencontrer, ce lundi 20 décembre 2004 à 18h15**, nous vous prions de croire en notre détermination pour que chaque personne en difficulté puisse trouver une terre d'accueil digne de ce nom.

Marie-Martine ROUSSEL, présidente de la section d'Amiens de la Ligue des Droits de l'Homme

Vincent BAWEDIN, président de la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme de la Somme

Marie Claire COTTRELLE, élue, pour SUD-Education, commissaire paritaire des professeurs certifiés de l'Académie d'Amiens

Marcel DEKERVEL, secrétaire académique du syndicat SUD-Education de la Picardie

---

---

## *Comité local de soutien aux élèves d'Ivry*

*soutenu par les syndicats enseignants de l'Académie (SDEN-CGT, SNES-FSU, Sud-Education et CNT), les parents d'élèves FCPE, le Comité ivryen de vigilance contre le racisme, la LDH, le MRAP, ainsi que la Municipalité d'Ivry et le Collectif académique de défense des lycéens, étudiants et enseignants étrangers (Réseau « Education Sans Frontière »)*

### **Pour contacter le Comité de soutien,**

**Jean Michel DELARBRE** c/o SDEN - CGT Maison des Syndicats 11 rue des Archives 94000 CRETEIL  
Tél. : 06 89 30 86 15 / Adèle : [jean-michel.delarbre@chello.fr](mailto:jean-michel.delarbre@chello.fr)

### **Communiqué de presse n° 4 (14.12.04)**

## **Elèves sans papiers de F. Léger-Ivry : Une manif réussie pour la régularisation d'Hélène et Mireille, Confiance, mais vigilance jusqu'à la victoire !**

- Un rassemblement actif, bruyant et coloré s'est tenu ce mardi 14 décembre devant la préfecture du Val de Marne : plus d'une centaine de personnes, dont une soixantaine de lycéens de Fernand Léger, d'autres venus de Romain Rolland (deux établissements d'Ivry), des parents d'élèves, des enseignants et des citoyens solidaires, auxquels s'étaient joints des élus (maire et conseiller général), tous étaient venus manifester leur solidarité avec les élèves non régularisés du lycée d'Ivry et réclamer pour elle un titre de séjour « vie privée et familiale ».
- Une délégation, à laquelle s'est joint M. Pierre Gosnat, maire d'Ivry, a été reçue au nom du préfet, par Mme Roland, directrice de la citoyenneté.
  - Monique, représentante des élèves, lui a remis solennellement les 1300 signatures recueillies en quelques jours auprès de la communauté scolaire et de la population.
  - La délégation s'est félicité du premier succès obtenu avec la transformation pour Madeleine du titre « étudiant » en titre « vie privée et familiale ».
  - Elle a plaidé avec insistance la cause d'Hélène et Mireille, deux jeunes filles venues rejoindre leur famille depuis plusieurs années, alors qu'elles étaient mineures et qui n'ont plus aucun lien familial dans leur pays d'origine. Elle a réaffirmé son refus de les voir, faute de papiers, placées dans des situations humaines et matérielles difficiles et menacées à tout moment d'expulsion.
  - La délégation a élargi son propos à l'ensemble des jeunes qui arrivés mineurs sur le territoire français, y ont accompli, souvent avec sérieux et succès, une part décisive de leur scolarité et se retrouvent à 18 ans sans possibilité de régularisation. Elle a d'ailleurs profité de cette audience pour remettre à la préfecture un nouveau dossier, celui d'un jeune élève du lycée Pierre Brossolette au Kremlin Bicêtre.
- La représentante du préfet s'est affirmée consciente des problèmes posés. Elle a annoncé qu'Hélène, dont la demande était restée sans réponse depuis 10 mois, serait convoquée dès la semaine prochaine pour un examen de situation et que le cas de Mireille serait tranché avant le 15 janvier. Mais elle s'est refusée à tout engagement clair qui aurait pu véritablement rassurer la communauté scolaire.
- Les participants se sont séparés en affirmant pour leur part leur volonté de rester mobilisés jusqu'à satisfaction de leurs demandes :
  - M. le maire d'Ivry a déclaré qu'Hélène et Mireille étaient aujourd'hui placées sous la protection de la population d'Ivry.
  - Les lycéens et tous les manifestants ont promis qu'ils reviendraient plus nombreux encore en janvier s'ils n'obtenaient pas le geste d'humanité et de bienveillance qu'ils attendent du préfet.

Ivry, le 14.12.04

## Jeunes étrangers, scolarisés et sans papiers : agissons ensemble pour la régularisation !

Notre département est depuis longtemps un bel exemple de multiculturalité. Nous vivons, travaillons ou étudions ensemble. Mais le droit d'être ici ne va pas de soi : la loi met de plus en plus d'obstacles au droit au séjour sur le territoire français.

En Seine Saint-Denis comme ailleurs, de nombreuses personnes se sont retrouvées sans papiers à un moment de leur parcours. Beaucoup le sont autour de nous, sans que ce soit forcément visible. Ils risquent de se retrouver dans des situations difficiles (impossibilité de s'inscrire pour des études supérieures, arrestation lors d'un contrôle d'identité, mise en centre de rétention et expulsion du territoire français).

Quand on est étranger et que l'on se présente seul(e) à une préfecture pour demander des papiers, voici le genre de réponses décourageantes que l'on risque d'entendre :

“ Il faut faire la queue à partir de 4 heures du matin pour espérer être reçu... ”

“ Revenez quand vous aurez 18 ans ! ”

“ Retournez dans votre pays et faites-y une demande d'asile ! ”

“ Vous n'avez qu'à vous marier et avoir un enfant ! ”

Pourtant il ne sert à rien de se taire et d'attendre sans rien faire : il est toujours possible d'agir et de trouver une solution, avec le soutien de ceux qui nous entourent. Pour nous, lorsque l'on se trouve dans cette situation, on est en attente de papiers (et non clandestin). Donc, majeur ou mineur, il est important **que chacun connaisse précisément sa propre situation** et s'apprête à être solidaire avec ses camarades. Chacun se doit d'**apprendre à connaître ses droits**. Si besoin, d'entamer ou de reprendre sans attendre des démarches auprès de la préfecture pour obtenir un titre de séjour.

Effectuer cette démarche n'est pas si simple. C'est pourquoi, dans plusieurs lycées, des collectifs existent depuis des années pour répondre à des situations d'urgence. Au printemps 2004, nous avons décidé de nous rassembler au niveau départemental et même national pour être plus forts et avoir encore plus de chance d'obtenir des régularisations : c'est la création du Réseau Education Sans Frontières (RESF)

**Déjà 26 jeunes scolarisés dans 7 établissements différents** ont eu le courage de rompre le silence en s'adressant à un professeur, une assistante sociale ou une autre personne membre du réseau Education Sans Frontières (RESF), et déjà des démarches ont abouti (voir au verso).

**N'hésitez pas à vous adresser aux diffuseurs et aux signataires de ce tract.**

**Venez avec nous à notre prochaine réunion :**

**le mercredi 15 décembre 2004  
à 18h30 à la Bourse du Travail de Bobigny.**

(Tramway T1, arrêt Libération)

**Demandez notre guide pratique et juridique « Régularisation, mode d'emploi » ou consultez-le sur notre site :**  
[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

**Réseau Education Sans Frontières 93**

**RESF93**

Collectif départemental des militants, groupes et collectif d'établissements  
pour l'information et le soutien aux jeunes scolarisés étrangers sans papiers  
Contact / email : [RESF93@chello.fr](mailto:RESF93@chello.fr) et [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

*Bulletin d'information de décembre 2004*

**Ce bulletin est distribué dans plusieurs établissements scolaires du RESF93, à Aubervilliers, à  
Noisy le Grand, à Rosny s/ Bois, à St Denis, à Stains, à Villemomble...**

## Compte rendu de la réunion du réseau Education Sans frontières du 20/12/2004

### I- Initiatives locales :

#### - Seine Saint Denis :

Une réunion a eu lieu dans le 93, rassemblant plusieurs établissements du département. La question s'est posée de savoir s'il fallait déposer une liste de dossiers collective malgré la récente circulaire du ministère de l'intérieur qui préconise un examen des dossiers au cas par cas. Finalement il a été décidé que chaque lycée présentera ses dossiers et qu'une action collective pourra être envisagée si la réponse de la préfecture n'est pas satisfaisante. Sur la pertinence d'établir ou pas une liste de dossiers, il a été répondu que les résultats sont presque identiques puisque les dossiers sont de toute façon traités au cas par cas et que les préfectures refusent de régulariser l'ensemble des personnes mentionnées dans les listes. L'avantage de la liste réside plutôt dans le fait que cela permet une mobilisation plus importante : il est plus facile de réunir un grand nombre de soutiens pour plusieurs situations que pour une seule.

#### - Valence :

En marge de sa journée de bilan annuel, l'Asti a organisé une conférence de presse à la sortie d'une école dont la mobilisation a fait régulariser, deux familles dont les enfants sont scolarisés. Le Maire a refusé qu'elle soit organisée à l'intérieur de l'établissement ce qui, finalement, s'est révélé positif : prise de parole devant l'école, jour de marché. Une centaine de personnes, témoignages émouvants d'enfants, de jeunes et d'adultes, en particulier le père de Khalid (le jeune scolarisé expulsé le mois dernier alors que son père est en France depuis 30 ans).

#### - Lyon :

Le Groupe d'Information et d'Intervention Pour la Régularisation (GIIPR) qui soutient entre autres les jeunes scolarisés a organisé une journée de formation/ information avec le Gisti pour la partie juridique et Richard pour la partie pratique. Une quarantaine de présents, dont deux élèves (terminale) avec deux adultes de l'établissement.

#### - Pau :

Un établissement a saisi le réseau de la situation d'un jeune ghanéen de 16 ans et demi qui a été arrêté dans son établissement et déclaré majeur à la suite d'une expertise osseuse (voir p.2 à 4)

#### - Mulhouse :

Suite à l'envoi d'une délégation en préfecture et d'une forte mobilisation de son établissement scolaire, il a été obtenu qu'une jeune biélorusse qui devait être expulsée puisse terminer son année scolaire.

#### - Nantes :

Depuis le mois de juin des écoles primaires se mobilisent à l'initiative des parents et des enseignants. Cette mobilisation (notamment manifestations réunissant jusqu'à 600 personnes et réunions réunissant jusqu'à 200 personnes) a permis la régularisation de 7 familles mais la mobilisation continue car de nombreuses familles reçoivent toujours des arrêtés de reconduite à la frontière. La Mairie de Nantes (de gauche) dénigre le mouvement et a même été jusqu'à déloger 2 familles hébergées à la Maison des syndicats.

Aujourd'hui il est plus difficile de mobiliser sur le long terme bien que les personnes se remobilisent en cas d'urgence. Il apparaît une scission entre ceux qui demandent la régularisation de tous les sans-papiers et ceux qui se préoccupent seulement des familles d'enfants scolarisés.

Concernant les avis de recherches qui circulent dans les écoles (et qui permettent de retrouver des enfants pour venir les arrêter), l'inspecteur d'académie s'est engagé à ce que ces avis ne concernent pas des enfants de sans papiers. Des syndicats ont alerté les professeurs et chefs d'établissement pour qu'ils ne répondent pas à ces avis de recherche mais cela fait courir le risque de passer à côté d'une situation de maltraitance ou d'enlèvement d'enfant.

#### - Cher :

Le collectif départemental a permis la régularisation de deux familles mais il est difficile de mobiliser les établissements en dehors du soutien à des situations individuelles. Une liste de dossiers a été déposée à la préfecture qui a accepté de régulariser certaines familles et d'organiser l'éloignement des autres. Une difficulté supplémentaire tient au fait que de nombreuses familles, en plus d'être dépourvues de titre de séjour, sont à la rue.

#### - Le Havre :

Le réseau regroupe beaucoup d'enseignants mobilisés mais la situation stagne à cause de l'attitude du sous-préfet qui ne veut rien lâcher. Des expulsions ont lieu en permanence et le collectif conseille aux étrangers de ne pas se présenter seuls en préfecture.

#### - Hauts de Seine :

Une réunion composée de l'Asti, de la FCPE, d'enseignants et d'élèves a eu lieu récemment pour créer un collectif sur le sud du 92. Les élèves se sont proposés de faire connaître le mouvement dans leurs établissements. La FCPE pense quant à elle pouvoir mobiliser les parents et les chefs d'établissements.

Le collectif envisage de monter une permanence pour aider les familles et les jeunes dans leurs démarches.

#### - situation dans les centres de rétention :



De nombreux jeunes sont arrêtés et placés en centres de rétention. Il peut s'agir de jeunes isolés, de mineurs déclarés majeurs ou d'enfants dont les parents ont été arrêtés. Il est également arrivé que des parents soient mis en rétention sans leurs enfants qui ont été placés. A la libération des parents ceux-ci n'ont pas pu récupérer leurs enfants car ils n'avaient pas de document justifiant de leur identité ou du lien de filiation.

Le soutien des enseignants peut être décisif dans ce type de situations car il est difficile d'obtenir la libération des jeunes ou des familles en se servant des seuls outils juridiques.

On peut noter un durcissement des pratiques de l'administration, notamment dans le fait que certains préfets refusent de libérer des jeunes même lorsque ceux-ci établissent leur minorité (par la production de leur acte de naissance par exemple).

Un bilan des conditions de rétention un an après la loi Sarkozy est en ligne à l'adresse <http://www.cimade.org/JIM/histoire.htm>.

## **II- Actions envisagées**

- lettre officielle à chaque direction syndicale et à la FCPE pour qu'ils interpellent le ministre sur la question des avis de recherche et sur le fait que les policiers n'hésitent pas à entrer dans les écoles pour arrêter des enfants.
- lettre aux associations et aux organisations pour qu'elles répercutent les actions du réseau au niveau régional et qu'inversement les groupes et collectifs locaux fassent remonter les informations sur les mobilisations en régions.
- organisation d'une journée nationale de mobilisation avec des délégations devant les préfetures, dans le plus de villes possible. Chaque délégation doit essayer de regrouper le maximum de personnes, organiser une conférence de presse et sortir un communiqué. La date a été fixée au 2 février car c'est le seul mercredi où aucune zone n'est en vacances jusqu'au mois de mars.

Une conférence de presse nationale va être organisée à l'occasion de cette journée de mobilisation. Il a été discuté de la question de savoir si cette conférence devait être organisée avant la journée de mobilisation (pour l'annoncer) ou après (pour établir un bilan). Il semble plus pertinent de l'organiser après ou le jour même, mais la décision pourra être prise plus tard, en fonction de la mobilisation.

- organisation d'une réunion nationale vers la mi-mars pour faire un bilan des actions locales, notamment de la journée de mobilisation, et organiser la suite. Cette réunion marquera l'existence du Réseau ESF au niveau national.
- des organisations demandent la ratification par la France de la Convention de l'ONU pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. Il a été décidé que le Réseau ESF signe cet appel.

Depuis lors, certains ont fait remarquer qu'en signant ce genre de textes (tout à fait estimables et dont, par ailleurs, on peut partager le contenu), le RESF sort de son objet. Certaines des organisations qui le composent peuvent se sentir engagées malgré elles. On sera plus prudents à l'avenir.

Sarah

---

## **POINT DE VUE**

A lire les pages qui précèdent et les messages qui circulent sur les listes du réseau ESF et d'autres, le sentiment se dégage que la situation des jeunes sans papiers —et par contrecoup celle des sans papiers en général— est peut-être en train d'évoluer.

Même camouflé derrière des propos lénifiants (un classique de la méthode Raffarin, parler bas et cogner fort) le net durcissement en matière de refus des titres de séjour et de reconduite à la frontière est indéniable et inscrit dans les chiffres annoncés par Villepin : 20 000 reconduites, 25% de pire que cette année.

Mais, à l'inverse, la multiplication des saloperies (arrestation d'élèves dans leurs établissements, mise en rétention de jeunes, etc) suscite l'indignation et la révolte chez ceux qui les connaissent et, souvent, les apprécient. Quand les sans papiers ont un nom et un visage, la démagogie des gouvernements ne passe plus. Les réactions à Bordeaux, à Mulhouse, dans l'Ain ou à Pau en témoignent. Non, toute la population de ce pays n'est pas vérolée par le lepénisme ou le sarkozisme. Et c'est heureux.

**Il reste que, menés isolément, ces combats sont difficiles. Et que même victorieux, ou partiellement victorieux, ils sont sans fin. Quand les lois sont injustes et génèrent les situations honteuses évoquées dans ces pages, ce sont les lois qu'il faut changer. On n'y parviendra pas par établissement par établissement ni ville par ville.**

**La nécessité de s'organiser, de tisser des liens au sein des régions et de se coordonner localement et nationalement commence à être ressentie par toutes celles et ceux qui sont décidés à ne pas laisser faire n'importe quoi, même « au nom de la loi ».**

**Les idées avancées lors de la réunion du 20 décembre ne resteront pas sans suite, il faut le souhaiter. Et faire ce qu'il faut en ce sens !**

**Réussir à structurer le mouvement au niveau national (et, pourquoi pas, par la suite, européen !), parvenir à mener des actions coordonnées entre toutes les villes concernées serait une étape importante (non pas dans la vie du Réseau ESF dont tout le monde se fout), mais dans le combat contre l'injustice, l'oppression et, finalement, la connerie, que nous avons entrepris. Bon courage !**

**Richard M.**

---

## **JEUNES SCOLARISES SANS PAPIERS REGULARISATION MODE D'EMPLOI**

### **Un guide pratique et juridique réalisé par le Réseau éducation sans frontières**

Ce guide a pour but de donner des premières indications à ceux (personnels de l'éducation nationale, parents d'élèves ou militants associatifs ou syndicaux, voire élèves eux-mêmes) qui découvrent, souvent avec stupeur, qu'un élève ou un jeune de leur entourage est sans papiers et menacé d'expulsion. A la question souvent entendue : « Je connais un jeune sans papiers, qu'est-ce que je peux faire pour l'aider ? », il s'efforce d'apporter deux types de réponses :

- pratique, en indiquant par exemple comment organiser la solidarité autour de lui, les démarches qu'il doit entamer, les risques encourus, etc. ;
- juridique, en fournissant une première approche des textes sur le séjour des étrangers.

**[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org) (téléchargement gratuit)**

**Pour se procurer *Jeunes scolarisés, Régularisation, Mode d'emploi*, version papier 1 € ou plus par exemplaire**

**Frais de port : 2 € pour 2 brochures ; 3 € pour 4 brochures ; 4 € pour 8 ; 5 € pour 16 ; 6 € pour 24 exemplaires.**

Chèques à l'ordre de l'organisation à laquelle on passe commande. Mention RESF au verso.

**RESF s/c GISTI, 3 villa Marcès, 75011 Paris**

**RESF s/c LDH, 138 rue Marcadet, 75018 Paris**

**RESF s/c EDMP, 8 impasse Crozatier, 75012 Paris**

**RESF s/c CNT-FTE Palais du Travail, 9 place Lazare Goujon, 69100 Villeurbanne**

**RESF s/c FERC-CGT 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex**

**RESF s/c FSU 1, rue de Courty, 75007 Paris**

**RESF s/c Sud-Education, 17 Bd de la Libération, 93200 St Denis**

**RESF s/c Cinquième zone, 11 rue Salvador Allende 92220 Bagneux**

## **REUNION DU RESF**

**Jeudi 13 janvier à 18h30**

**Attention : changement de lieu !**

**Local du Gisti, 3 villa Marcès**

**75011 Paris**

**Métro St Ambroise ou Richard Lenoir**

## *(Suite de la page 1) DETOURNEMENTS*

Les lois et les obligations professionnelles de chaque corps de métier sont ce qu'elles sont. Mais il est des circonstances où les individus ont à se déterminer par rapport à des valeurs qui dépassent les lois et les règlements. En procédant à un âge osseux dont il sait qu'il n'a aucun but thérapeutique mais qu'il vise à justifier l'expulsion d'un jeune étranger, un médecin n'est pas dans son rôle. En remettant l'un de ses élèves à la police pour les mêmes raisons, un chef d'établissement trahit sa mission d'éducateur aux valeurs de liberté et de fraternité. Quand bien même les obligations de service des uns ou des autres prescriraient ces infamies, il est des circonstances où la désobéissance est un impératif catégorique.

Il ne s'agit évidemment pas de laisser chacun assumer, seul, la responsabilité et les éventuelles conséquences du refus d'obtempérer à un ordre injuste. Il est au contraire nécessaire que le corps social réagisse et dise que trop, c'est trop. Que des voix s'élèvent, en particulier celles des organisations professionnelles et des syndicats de médecins et de personnels de direction de l'Éducation nationale.

## **Pour joindre le RESF UN SITE**

**[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)**

**UNE ADRESSE E-MAIL**

**[educsansfrontieres@free.fr](mailto:educsansfrontieres@free.fr)**

**UNE LISTE D'INFORMATION**

**[Resf.info@rezo.net](mailto:Resf.info@rezo.net)**

Cette liste ne reçoit pas de message. Pour l'informer, répondre, écrire à [educsansfrontieres@free.fr](mailto:educsansfrontieres@free.fr)

Pour s'inscrire : <http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf.info>

**UNE LISTE DE DISCUSSION**

**[Resf@rezo.net](mailto:Resf@rezo.net)**

**Pour s'inscrire/se désinscrire :**

**<http://listes.rezo.net/mailman/listinfo/resf>**

ATTENTION : cette liste est paramétrée pour rejeter les messages adressés à plusieurs autres correspondants (en plus d'elle même). Ne pas lui expédier de message comportant plusieurs destinataires.